

Islam assassin : pour la médiocre Orly Rezlan, avocate du Mrap, nous serions des extrémistes sionistes !

écrit par Christine Tasin | 10 avril 2019

Orly Rezlan • 2e

Avocate

Région de Paris, France

Je suis avocat au barreau de Paris
depuis 1994

J'ai exercé au sein du cabinet de Thierry Lévy pendant 13 ans avant de créer mon propre cabinet.

J'interviens tout particulièrement en :

*droit pénal général,

*droit pénal des affaires,

*extradition

*droit de la presse (diffamation, injure,
infractions à caractère racial)

*droit de la personnalité (droit à l'image
et à la vie privée)

*propriété intellectuelle (contrefaçon et
droit des marques)

J'étais donc à la 17ème Chambre, cet après-midi, pour avoir mis à disposition sur notre site des autocollants « islam assassin » après l'assassinat de Laura et Mauranne par un musulman clandestin, en octobre 2017.

Le procès, un véritable procès de Moscou, fut surréaliste,

mais je laisserai Hector Poupon, qui était présent, vous le relater, dans un prochain article.

Je voudrais juste vous parler d'une nouvelle venue dans les prétoires, de la 17ème, qui vaut son pesant de cacahuètes, traduisez, impéritie, mauvaise foi et engagement politique assumé au service de la cause « palestinienne » même quand le procès où elle représente le Mrap n'a rien à voir.

Grandiose. Ou plutôt à pleurer. Comment cette gourdasse a-t-elle eu ses examens, son diplôme ?

Mystère et boule de gomme.

Toujours est-il que j'ai cru que c'était une avocate débutante ne connaissant pas son métier et qui recevait le baptême du feu...

Erreur. Je viens de découvrir, car elle a pignon sur rue, qu'elle a prêté serment en 1994, elle a donc 25 ans de bouteille ! !!!!

Orly Rezlan • 2e

Avocate
Région de Paris, France

Je suis avocat au barreau de Paris
depuis 1994

J'ai exercé au sein du cabinet de Thierry Lévy pendant 13 ans avant de créer mon propre cabinet.

J'interviens tout particulièrement en :

- *droit pénal général,
- *droit pénal des affaires,
- *extradition
- *droit de la presse (diffamation, injure, infractions à caractère racial)
- *droit de la personnalité (droit à l'image et à la vie privée)
- *propriété intellectuelle (contrefaçon et droit des marques)

Le Mrap fait-il du social, l'utilise-t-il par générosité, pour lui donner du travail ?

Pour le contexte, le tribunal et les parties civiles ont une fois de plus cherché à ausculter mon cerveau et à me

convaincre que quand je dis « islam assassin », je voudrais dire « musulmans assassins ». La querelle fut vive, vous vous en doutez, amis lecteurs. Si je dis *islam*, je ne dis pas *musulmans* et inversement.

Bref, quand c'est au tour des parties civiles de poser des questions au prévenu, voici que Orly (ses parents se sont peut-être rencontrés dans un aéroport, ou bien elle est née en avion ? C'est un prénom original...* merci à nos lecteurs érudits qui nous ont signalé que Orly était un prénom israélien signifiant « ma lumière » – voir les commentaires sous l'article elle fait donc partie des Juifs honteux...) attaque tout de go :

Madame Tasin, avez-vous fait des études en théologie ?

Je regarde, interrogative, la Présidente, et j'avoue ne pas comprendre le sens et l'opportunité de cette question.

Orly répète : *avez-vous des connaissances en théologie ?*

Excédée par cette insistance à cette question stupide, je lui répons : *et vous ?*

Cela ne plaît pas à la Présidente qui me rappelle qu'on ne parle pas comme ça aux parties civiles quand on se targue de défendre la République française et ses valeurs, dont la politesse.

Je lui explique donc que je n'ai aucun respect pour ces gens-là, les parties civiles...

Cela ne plaît pas non plus...

Et voilà Orly Rezlan qui, à présent voudrait que je lui parle de l'apéro-saucisson-pinard.

La moutarde me monte au nez... et j'utilise mon droit au silence, parce que cette question, encore une fois, est hors sujet. Je ne répondrai donc pas à cette femme, la laissant

poser des questions qui resteront sans réponse... ce qu'elle essaiera d'utiliser dans sa plaidoirie finale » elle n'a pas répondu parce qu'elle était mise en difficulté par les questions« . J'avoue avoir eu beaucoup de mal à ne pas éclater de rire.

Mais le moment le plus surréaliste fut justement lors de la plaidoirie finale.

Elle commence à parler, en hésitant, sans ponctuation, des silences entre l'article et le nom, une articulation calamiteuse (pour un avocat c'est pas génial). Elle explique d'abord qu'elle n'est pas habituée... (à quoi ? à travailler pour le Mrap ?) Que c'est la première fois (qu'elle est à la 17ème chambre ?)... Bref, un immonde gloubi-boulga inaudible et incompréhensible. Et le meilleur c'est qu'elle a carrément avoué : « j'ai des limites personnelles« . Au moins elle s'en rend compte, problème, elle est juste avocate depuis 25 ans.

Je réussis tout de même à décrypter quelques pépites :

Si Madame Tasin a refusé de parler de théologie, c'est qu'elle n'a pas le niveau intellectuel (beaucoup ont failli s'étouffer dans la salle).

Ma foi, qui a dit qu'il ne fallait pas contrarier les fous ?

Elle joue sa sucrée... Mais elle ne peut pas vouloir mettre l'islam dehors, avec nos traités internationaux, ce n'est pas possible. C'est donc bien les musulmans qu'elle veut mettre dehors !

J'ai eu beau jeu, à la fin, de rappeler que, à ce titre, Soljenitsyne n'aurait pas écrit *l'Archipel du Goulag*... Si l'on pense que la cause est difficile, voire perdue, faut-il s'interdire de dire que l'on veut autre chose ? A quoi bon jeter par avion sur la France occupée le poème d'Eluard *Liberté* ? Avec le système de la Rezlan, les dictatures ont la

vie belle. Autocensure demandée et imposée à tous.

Comme son copain de la Licra Nicolas Verly (ça attaque souvent en meute, ces choses-là) elle a aussi refait le procès de mon discours « islam assassin » au Trocadéro en 2016. J'ai dû le reprendre deux fois, comme mon avocat Frédéric Pichon, pour rappeler que je n'étais pas encore considérée comme condamnée puisque en cassation ; et surtout pour dire que les attendus du jugement avaient été clairs, on m'avait reproché d'avoir parlé des « vrais » musulmans, et non pas d'avoir dit islam assassin... Mauvaise foi ou incompetence ?

Mais le moment le plus énorme, ce fut quand elle s'étendait sur RR, sur RL... parlait des affreux islamophobes que nous sommes, elle reprocha à nos sites d'accueillir des sionistes extrémistes. Quel rapport avec des autocollants islam assassin ?

Quel sens de l'à-propos, quel sens de la neutralité, quel sens de l'objectivité, quel sens de l'indépendance !

Quant à comprendre le rapport entre « islam assassin » et le sionisme ?

Impossible au tribunal. Mais de retour devant un écran, google oblige, j'ai découvert le pot-aux-roses :

Cette Orly Rezlan avait été l'avocat du palestinien Jamad El-Durah père de l'enfant Mohammed Al-Durah. L'affaire avait fait beaucoup de bruit, Karsenty affirmant qu'il s'agit d'une imposture médiatique.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Affaire_Mohammed_al-Durah

Bref, on comprend que cette Rezlan est pro-palestinienne (ce qui est son droit) mais qu'elle est tellement hantée par son militantisme qu'elle cherche à dénicher partout des sionistes.

Et quand une Rezlan dénicher des prétendus sionistes, elle a trouvé pire que Merah et les auteurs des tueries de Charlie

Hebdo ou du Bataclan... Faut-il rappeler que le talentueux – lui – avocat Gilles-William Goldnadel expliquait que si Hitler était encore vivant, il se dirait anti-sioniste... comme Orly Rezlan et nombre de ses amis « antiracistes ».

Voilà l'engin qu'on avait au tribunal cet après-midi...

Remarque subsidiaire : il semble que la donzelle ait même été, à l'occasion, avocat de François Fillon. On comprend pourquoi il a n'obtint jamais satisfaction, dans ses nombreuses démarches, et pourquoi il perdit les présidentielles...